



Prévention de la Désinsertion Professionnelle



Vos capacités physiques vous préoccupent ?

Vous êtes travailleur indépendant ou en CDI ?

Vous êtes inquiet sur vos possibilités physiques à maintenir ou reprendre votre travail ?

Du fait de votre santé, vous ne pensez pas pouvoir continuer à travailler dans les mêmes conditions...

La CPAM vous propose **une évaluation de vos capacités physiques et un accompagnement professionnel personnalisé** de qualité pour **faciliter votre maintien dans l'emploi ou votre reprise de travail.**

Le but de ce bilan est **d'anticiper et de préparer** les conditions de maintien ou de retour dans le monde du travail.

Dans tous les cas, c'est votre médecin traitant qui reste le décideur et le prescripteur de votre accompagnement (bilans, éventuel arrêt de travail...)

Parlez-en à votre médecin traitant !